

Indicateur n° 3-3 : Indicateur sur l'évolution de la dispersion territoriale des modes de garde**Sous-indicateur n° 3-3-1 : Densité moyenne de la capacité théorique d'accueil par les modes de garde «formels» pour 100 enfants de moins de trois ans dans les départements les mieux et les moins bien dotés**

Finalité : Ce premier sous-indicateur permet de mesurer la dispersion territoriale de la capacité théorique d'accueil destinée aux enfants de moins de trois ans par les modes de garde formels et de suivre son évolution.

France métropolitaine	2006	2008	2009	2010	Objectif
Densité départementale médiane	50,6	50,5	50,5	52,5	Réduction de la dispersion
Densité moyenne dans les 20 départements les mieux dotés	63,9	63,6	65,1	66,3	
Densité moyenne dans les 20 départements les moins bien dotés	35,4	36,5	37,9	39,0	
Dispersion territoriale	1,8	1,7	1,7	1,7	

Sources : CNAF (RNDC et FILEAS), DREES (enquête PMI), DEPP, INSEE et IRCEM.

Champ : La donnée relative au nombre d'agrément délivrés par la PMI pour les assistants maternels n'étant pas disponible pour chaque département d'outre-mer, le sous-indicateur porte sur la métropole uniquement.

Les modes de garde formels destinés aux enfants de moins de trois ans regroupent les équipements d'accueil du jeune enfant, les assistants maternels, les salariés à domicile et l'école préélémentaire. Pour chaque département, la densité est obtenue en rapportant la capacité d'accueil proposée par ces modes de garde au nombre d'enfants de moins de trois ans.

La médiane de la densité de l'offre de modes de garde formels par département est restée stable entre 2006 et 2009, avec 50,6 places offertes pour 100 enfants de moins de trois ans et a progressé de 2 points entre 2009 et 2010. Cette évolution s'observe à la fois pour les départements les mieux et les moins bien dotés. D'un côté, la couverture proposée par ces modes d'accueil dans les vingt départements les mieux dotés a légèrement augmenté – passant de 63,9 à 66,3 places offertes pour 100 enfants de moins de trois ans. De l'autre côté, la densité de l'offre de modes de garde formels a sensiblement progressé dans les vingt départements les moins bien dotés (de 35,4 à 39,0 places offertes pour 100 enfants de moins de trois ans).

Les deux principaux contributeurs à l'offre proposée par les modes de garde formels affichent une dispersion territoriale relativement proche : en 2010, la densité moyenne des équipements d'accueil du jeune enfant des vingt départements les mieux dotés est 3,2 fois plus élevée que celle des vingt départements les moins bien dotés alors que ce facteur se situe à 3,0 pour les assistants maternels. L'offre proposée par l'école préélémentaire aux enfants de deux ans est plus dispersée (7,1).

La dispersion territoriale, mesurée par le rapport entre la densité moyenne des vingt départements les mieux dotés et celle des vingt départements les moins bien dotés, a été réduite de 0,1 point sur la période : elle est de 1,7 en 2010 contre 1,8 en 2006. Cette dispersion est plus faible – tous modes de garde confondus – que pour chacun des modes de garde formels considérés isolément : l'offre proposée par les différents modes de garde apparaît donc comme relativement complémentaire au plan géographique, même si des disparités demeurent.

Précisions méthodologiques :

Pour calculer la capacité d'accueil, la plupart des données utilisées font référence à une situation au 31 décembre (agrément PMI, salariés à domicile) de l'année N ou à la fin de l'année N (le nombre de places à l'école maternelle pour les deux ans est celui de la rentrée N). La densité est calculée en rapportant ces données au nombre d'enfants de moins de trois ans au 1^{er} janvier de l'année N. Chaque année, ces densités permettent de déterminer les 20 départements les mieux et les moins bien dotés, et ainsi de donner la densité moyenne de ces sous-groupes. La dispersion territoriale se calcule comme le rapport des densités moyennes.

Les résultats mentionnés dans cette fiche sont donc directement comparables à ceux mentionnés dans la carte de l'indicateur de cadrage n° 8 mais pas à ceux du tableau du même indicateur (qui fait référence à des données de population du 1^{er} janvier de l'année N+1). Le calcul de la capacité d'accueil est détaillé dans l'encadré relatif à l'indicateur de cadrage n° 8.

Sous-indicateur n° 3-3-2 : Densité moyenne de la capacité théorique d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de trois ans dans les départements les mieux et les moins bien dotés

Finalité : Cet indicateur permet de mesurer la dispersion de l'offre des places agréées en établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de trois ans et de suivre son évolution

	Densité dans les 20 départements les moins bien dotés					Densité dans les 20 départements les mieux dotés					Ensemble des départements				
	2006	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne	2006	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne	2006	2008	2009	2010	Évolution annuelle moyenne
Densité moyenne	6,1	6,5	6,7	7,0	3,5 %	20,3	21,3	21,7	22,3	2,4 %	12,1	12,5	12,8	13,3	2,4 %
Densité médiane	6,2	6,5	6,9	7,3	4,2 %	19,1	20,2	20,8	21,2	2,6 %	10,9	10,7	11,0	11,8	2,0 %
Ecart type	0,8	0,8	0,9	0,9		5,2	5,5	5,3	5,3		5,5	5,7	5,8	5,9	

Source : CNAF (RNDC et FILEAS), DREES et INSEE.

Champ : France entière

En 2010, le nombre moyen par département de places en établissements d'accueil du jeune enfant (accueils collectif, familial et parental) pour 100 enfants de moins de trois ans atteint pour la France entière 13,3 places (y compris places non financées par la prestation de service et places en micro-crèches financées par un complément de mode de garde). Depuis 2006, cette densité moyenne calculée sur l'ensemble des départements a progressé de 1,2 point, reflétant notamment l'augmentation du nombre de places offertes. Sur la même période, la densité médiane a augmenté dans une moindre mesure : en 2010, la moitié des départements a un taux de couverture des enfants de moins de trois ans par les EAJE inférieur ou égal à 11,8 % contre 10,9 % quatre années auparavant. Ces résultats traduisent une légère augmentation de la dispersion entre les départements.

De façon à mesurer l'évolution de la dispersion territoriale des places agréées en accueil collectif, parental ou familial, on considère les densités départementales de 2006 à ce jour dans les vingt départements les moins bien dotés et dans les vingt départements les mieux dotés. Il s'agit alors de vérifier si des efforts spécifiques ont été réalisés sur les départements les moins bien dotés

Dans les vingt départements les moins bien dotés en 2010, la densité moyenne de places agréées est de 7,0 pour 100 enfants de moins de trois ans. Depuis 2006, elle a augmenté de 0,9 point grâce à une progression annuelle plus soutenue que celle observée pour l'ensemble des départements. Pour ce groupe de départements, la densité médiane est légèrement supérieure à la densité moyenne, traduisant une répartition relativement homogène des départements autour de 7,3.

Dans les vingt départements les mieux dotés en 2010, le nombre de places agréées en établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de trois ans s'élève à 22,3. Quatre ans auparavant, il était inférieur de 2,0 points à ce résultat (20,3). Pour ce groupe, la densité médiane est inférieure de 1,2 point à la densité moyenne, traduisant l'existence de taux de couverture sensiblement plus élevés dans quelques départements : c'est le cas des Hauts-de-Seine (33,7) et de Paris (39,0). Entre 2006 et 2010, les disparités se sont accrues parmi les vingt départements les mieux dotés (ce qui se traduit par une légère augmentation de l'écart type calculé).

La dispersion entre départements et groupes de départements reflétée par ces résultats peut illustrer tout à la fois l'insuffisance de l'offre proposée par les EAJE, la plus forte présence d'autres modes de garde, la difficulté à développer de l'accueil collectif sur des territoires de faible densité urbaine... Le lien avec le marché du travail départemental est plus délicat à établir : ainsi, la comparaison entre la carte du chômage et celle des densités de places agréées ne permet pas de faire un lien entre ces deux indicateurs.

En revanche, le lien avec la richesse locale semble plus pertinent. Pour l'établir, les données disponibles sur le potentiel financier des départements ont été mobilisées (non disponibles pour les DOM). Ce potentiel est un indicateur de la richesse potentielle d'une collectivité locale. Selon l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales, le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente. Il prend en compte les ressources fiscales de la collectivité ainsi que certaines dotations versées automatiquement par l'État. En 2009, les 20 départements en métropole les moins bien couverts en places avaient un potentiel financier moyen de 735 € contre 1 010 € dans les départements les mieux couverts.

Précisions méthodologiques :

Depuis 2005, la CNAF dispose de données sur l'offre d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Elles sont élaborées à l'aide de son système d'information de gestion – SIAS – servant à la liquidation des prestations de services par les CAF, qui sont versées à la quasi-totalité des établissements d'accueil pour jeunes enfants. Ce système d'information permet de disposer au cours de l'année N de données définitives sur l'année N-2, de récolter un grand nombre d'informations sur les équipements gérés (type d'accueil, prix de revient financier ou budgétaire...), de couvrir la France entière et d'intégrer les jardins d'enfants. Le champ couvert est celui des EAJE en cours de fonctionnement au 31 décembre de l'année d'observation ou ayant fonctionné au cours de cet exercice.

Cette base de données CAF ne couvre pas les places agréées non financées par une prestation de service (ce peut être le cas de certaines crèches ne respectant pas l'obligation d'ouvrir 30 % des places au public ou des crèches qui n'appliqueraient pas le barème national de participation des familles). Le nombre de places non financées par une prestation de service n'est pas directement disponible. Il peut être approché grâce à l'enquête sur la Protection maternelle et infantile de la DREES qui suit l'ensemble des EAJE. En effet, cette enquête permet notamment de déterminer le nombre de places dans les crèches de personnel exclusivement. Si l'on utilise cette donnée comme une approximation du nombre de places non financées par la PSU, celles-ci représentent alors environ 2 % du total des places agréées en EAJE pour 2010. Ces places sont rajoutées à celles issues de SIAS pour constituer le présent indicateur.

Enfin, sont également utilisées les places en micro-crèches non financées par la prestation de service unique mais par un complément mode de garde (CMG) de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Ce nombre de place est issu des fichiers statistiques des allocataires des Caf en décembre (FILEAS).

Le nombre de places en EAJE pour 100 enfants de moins de trois ans a été calculé au niveau départemental pour l'année N en utilisant le nombre d'enfants de moins de trois ans au 1^{er} janvier N. Les résultats pour l'ensemble des départements ne peuvent donc être comparés à ceux de l'indicateur de cadrage 7-1 qui utilise pour l'indicateur national les données INSEE au 1^{er} janvier N+1. Cette différence de méthodologie s'explique par l'absence de données départementales disponibles à ce jour auprès de l'INSEE pour le 1^{er} janvier N+1.

Enfin, il faut noter que la densité départementale moyenne est calculée comme la moyenne des densités par département sur le champ retenu (les 20 départements les moins bien dotés, les 20 départements les mieux dotés et l'ensemble des départements). Sur l'ensemble des départements, elle n'est pas égale à la moyenne nationale qui rapporte le total de l'offre en EAJE sur le nombre total d'enfants de trois ans. Dans ce dernier cas, on suppose que l'unité de calcul pertinente est la France entière tandis que dans le présent indicateur, on s'intéresse au département comme unité de calcul.